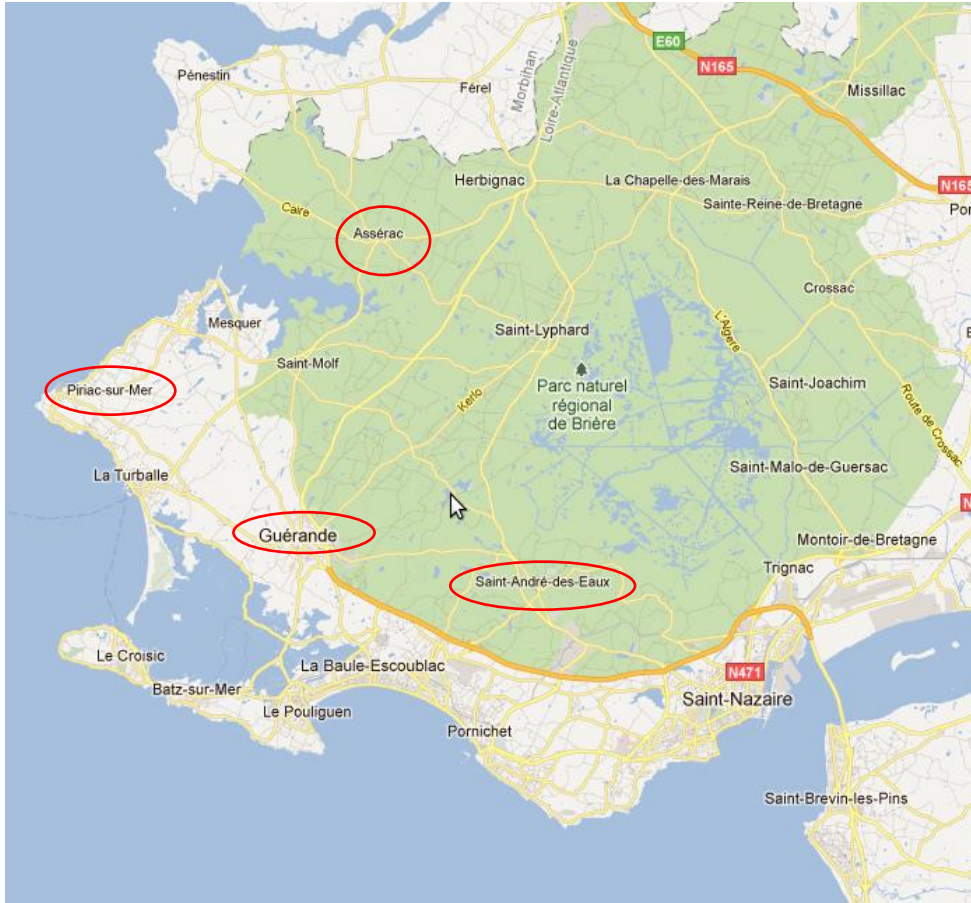


PROJET DU RA

(ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ)

Une enseignante , Mme DERIANO Sandrine, est en charge du regroupement d'adaptation (RA), qui réunit 4 écoles :

- École Notre Dame du Sacré Coeur – Saint André des Eaux
- École Sainte-Anne – Assérac
- École Saint-Joseph – Guérande La Madeleine
- Ecole Notre Dame du Rosaire – Piriac



La loi du 8 juillet 2013 :

- Reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir,
- Affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves
- Intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire

Les actions de l'enseignante spécialisée à dominante pédagogique ont donc pour but de réduire l'échec scolaire grâce à des actions de prévention et de remédiation, et d'accompagner les élèves en situation de handicap dans leur scolarité. L'école se doit être accessible pour tous

Le rôle de l'Enseignante spécialisée à dominante pédagogique est de travailler sur les tâches complexes et la dimension métacognitive. Il doit apprendre à l'élève à apprendre et à comprendre.

L'enseignante spécialisée peut intervenir auprès des enfants selon 3 axes :

- Une aide indirecte (prévention, pistes et ressources auprès de l'enseignante de la classe) ;
- Une aide directe à l'élève en dehors de la classe mais toujours en lien avec la classe : co-intervention
- Une aide directe à l'élève au sein de la classe : co-enseignement

Les parents des élèves concernés sont tenus informés du projet qui concerne leur enfant. Le projet leur est présenté lors d'une rencontre avec les deux enseignantes (classe et RA) . De même , un bilan avec les enseignants, l'élève et ses parents est effectué en fin de projet en vue de permettre un réajustement ou la rédaction d'un nouveau projet.